

DEC23203DAJ

**Décision du 20 avril 2023 portant prolongation du mandat de M. Sylvain LABBE en qualité de Président
du Centre de recherche Occitanie-Montpellier**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 30 avril 2019 portant nomination de M. Sylvain LABBE en qualité de Président du Centre de recherche Occitanie-Montpellier pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} mai 2019,

Vu la décision du 16 juin 2022 (note de service 2022-36) fixant la liste des Centres INRAE,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} mai 2023 et jusqu'au 1^{er} septembre 2023, M. Sylvain LABBE, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, est prolongé dans ses fonctions de Président du Centre de recherche Occitanie-Montpellier.

Fait à Paris, le 20 avril 2023

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

